

Département de la
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

Ville de ROYAN

Réunion du Jeudi 25 Mai 1961, à 20 h 30

OBJET :

**ORDRE DE RANGEMENT
DE TITRES C.A.M.**

61.048

Le Jeudi vingt cinq mai mil neuf cent soixante et un à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Royan s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le Vendredi 19 Mai 1961

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, LANOUE, MOUCHOT, LANUSSE, BISCAYE, GUILLAUD, LAKOUCHE, ETCHEBER, REIX, NARTEAU, BUJARD, GALLAND

Excusés : MM. MONGRAND, FOUGET

Représentés : M. PRENUESSAU PAR M. ROCHEDEREUX
M. FLAHAUT par M. BISCAYE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 15 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le 11 Avril 1961 plusieurs établissements locaux ont été consultés pour connaître leurs positions sur l'accession éventuelle de titres C.A.M. soit :

- une première tranche pour 805.120 NF comportant des titres mobilisables en 1963 et 1964

- une deuxième tranche pour 738.460 NF comportant des titres mobilisables en 1961 et 1962

Ces titres sont les suivants :

Titre n°	1.202.624	série B de	66.660 NF	émis le	1.3.60	mobilisable le	1.9.63
"	1.320.543	" B de	117.110	"	1.7.60	"	1.1.64
"	1.353.979	" B de	350.000	"	1.12.60	"	1.6.64
"	1.353.978	" B de	21.350	"	1.12.60	"	1.6.64
"	1.242.907	" C de	186.670	"	1.9.59	"	1.9.64
"	1.196.418	" C	83.330	"	1.1.59	"	1.1.64

TOTAL : 805.120 NF

2° Tranche

Titre n°	1.320.543	série A	de 117.110 NF	émis le	1.7.60	mobilisable le	1.7.62
"	1.353.979	" A	de 350.000	"	1.12.60	"	1.12.62
"	1.353.978	" A	de 21.350	"	1.12.60	"	1.12.62
"	1.249.507	" A	de 166.670	"	1.9.59	"	7.9.61
"	1.156.418	" B	de 83.330	"	1.1.59	"	1.7.62
TOTAL :				738.460 NF			

" Le Crédit Industriel de l'Ouest " a consenti les meilleures conditions et s'engage à verser le 15 Juin 1961 pour un montant nominal de 1.543.500 NF, la somme de 1.922.765,99 NF, soit un montant d'agios de 20.524 NF 02

La Commission des Finances le 9 Mai 1961 a donné un avis favorable à cette négociation sur ces bases

Le Conseil Municipal

Vu les propositions de cession-antissement faites par " Le Crédit Industriel de l'Ouest " à la suite de l'appel d'offres du 11 Avril 1961

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 9 Mai 1961

décide

- d'autoriser M. le Maire à signer le contrat à intervenir avec le Crédit Industriel de l'Ouest en vue de la cession-antissement de 1.543.500 NF de titres GAR (valeur nominale) pour un montant de 1.922.765,99 NF ou avec tout autre organisme que celui-ci se substituera.
- de faire toutes démarches en vue de la réalisation de cette opération
- de demander au besoin l'ère avance sur le montant de la cession à intervenir.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre M. les membres présents

POUR MÊME RAISON
Et le Maire
L'Adjoint délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-S.-MER, le 24 JUN 1961
Le Sous-Préfet



[Signature]

[Signature]